

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 août 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

La commissaire parent Karine Chalifoux est absente.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 02.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CE-2015-08-1183 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 5.1 Rapport de délégation durant la période estivale.
6. Information.
7. Autres affaires.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2015**

### **4.1 CE-2015-08-1184 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2015**

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance du 16 juin 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.2 SUIVI

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres que les travaux vont bon train.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

### 5.1 RAPPORT DE DÉLÉGATION DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, rend compte de sa délégation conformément à l'article 3.1 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* :

- Achat de deux (2) niveleuses usagées pour le CFP;
- Achat d'ordinateurs portables, souris sans fil et sac à dos (mesure des portables des professeurs);
- Achat d'un camion de service pour le CFP;
- Contrat de fourniture d'huile, antigél et graisse pour le CFP;
- Acceptation d'un congé sabbatique à traitement différé;
- Avis de modification du contrat du Pavillon Saint-Joseph (plus de 10 %).

## 8. INFORMATION :

Il n'y a aucune information.

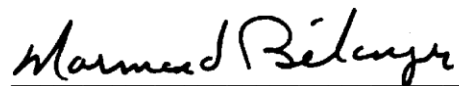
## 9. AUTRES AFFAIRES :

Il n'y a aucune autre affaire.

## 10. CE-2015-08-1185 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 septembre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault.*

*Le commissaire Pierre Charbonneau est absent.*

*Le poste de commissaire parent est vacant.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 03.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **4. CE-2015-09-1186 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 août 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Engagements de personnel : Secteur jeunes.
  - 5.2 Engagement de personnel : Secteur FGA.
  - 5.3 Congés partiels sans traitement : Personnel enseignant.
  - 5.4 Demandes de réduction du temps de travail : Secteur des services de garde.
  - 5.5 Congé sans traitement : Personnel enseignant.
  - 5.6 Demande de retraite progressive : Personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 6.1 Location d'un bâtiment pour dispenser le DEP Charpenterie-menuiserie.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 7.1 Lait-école : Octroi de contrat.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AOUT 2015

##### 4.1 CE-2015-09-1187 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AOUT 2015

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 18 aout 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

#### 5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

##### 5.1 CE-2015-09-1188 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANTS SECTEUR JEUNES

**Description de la situation :** Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**QUE** les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

---

LACHAÎNE, Sylvie :	pour enseigner à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015 jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.
LATOURE, Véronique:	pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015 jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.
MAURICE, Sylvie :	pour enseigner à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015 jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.
MASSÉ, Valérie :	pour enseigner à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015

jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.

LACHAÎNE, Andrée-Claude : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015 jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.

LEPROHON, Pierre-André : pour enseigner à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015 jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.

FORTIN, Danielle : pour enseigner à l'École aux Quatre Vents, au champ 4 (anglais), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015 jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 CE-2015-09-1189 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANT SECTEUR FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES**

---

**Description de la situation :** Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** la personne ci-dessous soit engagée sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

---

DÉSORMEAUX, Marie-Ève : pour enseigner au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, au champ 3511 (français), à raison de 100 % de tâche, à compter du 26 aout 2015 jusqu'au 29 juin 2016 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 CE-2015-09-1190 : CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

---

**Description de la situation :** Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

**ATTENDU QUE** les demandes répondent aux critères spécifiés dans la pratique de gestion « RH-2015-18 Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant » approuvée le 30 mars 2015 par la direction générale;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCEPTER** les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

---

École de la Madone et de la Carrière

QUÉVILLON, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 17,341 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

RABY, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (adaptation scolaire), à raison de 19,6532 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

ST-PIERRE, Nancy : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 19,0751 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 3 juin 2016.

VANIER, Janike : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 9,8266 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

École de Ferme-Neuve et des Rivières

CLAVEL, Katie : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (primaire), à raison de 17,9191 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

École aux Quatre Vents

GAGNON, Manon : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 9,2486 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

PRUD'HOMME, Nathalie : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 18,4971 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

THERRIEN, Marie-Ève : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (préscolaire), à raison de 9,2486 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

### École du Val-des-Lacs

GUINDON, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (primaire), à raison de 13,8728 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

### École des Trois Sentiers

LAPINTE, Danielle : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 13,2948 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 13 mai 2016.

### École Jean-XXIII

GAGNON, Nancy : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (primaire), à raison de 9,8266 % de traitement du 5 octobre 2015 au 13 mai 2016.

### École Saint-Eugène

CARON, Suzanne : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 8,6705 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

DORÉ, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 1 (adaptation scolaire), à raison de 19,0751 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

THOMAS, Myriam : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 9,2486 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

WHEAR, Nathalie : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 17,9191 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

### École Polyvalente Saint-Joseph

CARRIÈRE, Caroline : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13,2 (sciences), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

GAGNON, Karine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

LABROSSE, Ginette : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

LUSSIER, Karine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13,2 (sciences), à raison de 15,3819 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

#### École du Méandre

CONSTANTIN, Sylvie : enseignante à l'École du Méandre, au champ 17 (Univers social), à raison de 18,75 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

BÉLAND, Martine : enseignante à l'École du Méandre, au champ 1,06 (orthopédagogie), à raison de 5 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

HOULE, Myriam : enseignante à l'École du Méandre, au champ 3 (primaire), à raison de 19,0751 % de traitement, du 5 octobre 2015 au 10 juin 2016.

#### Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

DESROCHERS, José : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.1 (travail sylvicole, aménagement de la forêt, abattage et débardage forestier), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2015-2016.

MÉNARD, Isabelle : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3156 (santé et services sociaux), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2015-2016.

MILLAIRE, Paule : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3151 (administration, commerce et informatique), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

FLORANT, André : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.2 (protection et exploitation des territoires fauniques), à raison de 6 % de traitement, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 28 janvier 2016.

PICHÉ, Sylvain : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3177 (mécanique d'engins de chantier), à raison de 10 % de traitement, pour l'année scolaire 2015–2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.4 CE-2015-09-1191 : DEMANDES DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : SECTEUR DES SERVICES DE GARDE**

---

**Description de la situation :** Des éducatrices en service de garde demandent de bénéficier du programme de réduction du temps de travail, et ce, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juillet 2016, en conformité avec l'annexe 6 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien.



VU l'article 2) de l'annexe 6 qui stipule que la commission peut accorder à la personne salariée une réduction de son temps de travail sur une base hebdomadaire ou annuelle, et ce, pour une période maximale d'une (1) année;

**ATTENDU QUE** du personnel suppléant a accepté d'effectuer le remplacement pour toute la durée de cette réduction de temps de travail;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCEPTER** les demandes de réduction du temps de travail suivantes :

---

BEAUCHAMPS, Julie : éducatrice en service de garde, à l'École de la Madone et de la Carrière, à raison de 9,0477 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

CARDINAL, Annie : éducatrice en service de garde, à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, à raison de 3,8094 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

DURAND, Liliane : éducatrice en service de garde, à l'École Jean-XXIII, à raison de 10,7143 % de traitement; équivalent à trois (3) matins par semaine, du 11 janvier 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

OUELLETTE, Marie : éducatrice en service de garde, à l'École Jean-XXIII, à raison de 3,8094 % de traitement; équivalent à un (1) matin par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

RODGERS, Jenny : éducatrice en service de garde, à l'École Saint-Eugène, à raison de 10,4763 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

YOUNG, Nathalie : éducatrice en service de garde, à l'École des Trois Sentiers, à raison de 6,6667 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.5 CE-2015-09-1192 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation** : Une enseignante de la Commission scolaire demande un congé sans traitement pour une année scolaire.

VU le respect de la clause 5-15.01 B) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant stipulant qu'un tel congé est accordé à l'enseignante sous contrat à temps partiel et qui est inscrit sur la liste de priorité d'emploi depuis au moins quatre (4) ans;

VU le respect de la clause 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCEPTER** la demande de congé sans traitement d'**Annie Courtemanche Huberdeau**, enseignante inscrite sur la liste de priorité d'emploi dans le champ 13,2 (sciences), pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.6 CE-2015-09-1193 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN**

---

**Description de la situation :** Un employé de soutien de la Commission scolaire demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la commission scolaire;

**ATTENDU** que l'employé devra déposer un calendrier indiquant clairement les journées de congés dont il désire bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCEPTER** la demande d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive de **Michel Laurin**, magasinier classe I au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 20 septembre 2015 jusqu'au plus tard le 19 septembre 2020, à raison de 1 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

**6.1 CE-2015-09-1194 : LOCATION D'UN BÂTIMENT POUR DISPENSER LE DEP CHARPENTERIE-MENUISERIE**

---

**Description de la situation :** Le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier dispensera le programme Charpenterie-menuiserie cette année et il doit procéder à la location d'espaces pour la formation des élèves.

**ATTENDU QUE** le MEESR a donné l'autorisation pour une nouvelle cohorte dans le programme de Charpenterie-menuiserie;

**ATTENDU QUE** la partie pratique de la formation nécessite des espaces ateliers;

**ATTENDU** la grande popularité de ce programme et le nombre important d'élèves inscrits;

**ATTENDU QUE** le CFP Mont-Laurier a besoin également d'espaces supplémentaires pour ses formations en machinerie lourde (voirie forestière, abattage et façonnage, mécanique d'engins de chantier);

**VU** l'article 118 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'AUTORISER** la Commission scolaire Pierre-Neveu à faire la location du bâtiment du Centre du camion, situé au 3763, chemin de la Lièvre Nord à Mont-Laurier pour la somme de 6 966,25 \$ par mois taxes incluses.

**D'AUTORISER** la directrice générale de la Commission scolaire, Madame Claudine Millaire, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**7.1 CE-2015-09-1195 : LAIT-ÉCOLE : OCTROI DE CONTRAT**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède à un appel d'offres provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2015-2016. Le lait-école est financé par une allocation supplémentaire du MEESR (mesure 30043).

**VU** l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la FCSQ pour un achat regroupé provincial de lait-école;

**ATTENDU** le financement du lait-école par le MEESR;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la compagnie Agropur Division Natrel le contrat du lait-école pour les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

**D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles et informatiques, Monsieur Hugo Charbonneau, à signer la commande d'achat au montant approximatif de 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. INFORMATION :**

Il n'y a aucune information.

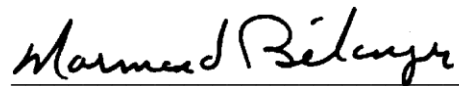
**9. AUTRES AFFAIRES :**

Il n'y a aucune autre affaire.

**10. CE-2015-09-1196 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 18 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 octobre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Le poste de commissaire parent est vacant.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 05.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **5. CE-2015-10-1197 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Demandes de réduction du temps de travail : Secteur des services de garde.
  - 5.2 Demandes de congés partiels sans traitement : Personnel enseignant.
  - 5.3 Engagement de personnel professionnel qui conduit à l'acquisition de la permanence.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 6.1 Service de réparation mécanique de véhicules (autos et camionnettes).
7. Information.
  - 7.1 Dépôt frais de déplacement de la présidence de juin 2015.
8. Autre affaire.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015**

##### **4.1 CE-2015-10-1198 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2015**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

##### **5.1 CE-2015-10-1199 : DEMANDES DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : SECTEUR DES SERVICES DE GARDE**

**Description de la situation :** À la suite de la modification des horaires dans certains services de garde, il est nécessaire de rescinder une résolution concernant des demandes de réduction du temps de travail. Des éducatrices en service de garde demandent de bénéficier du programme de réduction du temps de travail, et ce, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juillet 2016, en conformité avec l'annexe 6 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien.

**ATTENDU** les discussions avec le personnel concernant des modifications aux horaires de différents services de garde;

**VU** l'article 2) de l'annexe 6 qui stipule que la commission peut accorder à la personne salariée une réduction de son temps de travail sur une base hebdomadaire ou annuelle, et ce, pour une période maximale d'une (1) année;

**ATTENDU QUE** du personnel suppléant a accepté d'effectuer le remplacement pour toute la durée de cette réduction de temps de travail;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**DE RESCINDER** la résolution CE-2015-09-1191;

**D'ACCEPTER** les demandes de réduction du temps de travail suivantes :

BEAUCHAMPS, Julie : éducatrice en service de garde, à l'École de la Madone et de la Carrière, à raison de 9,0477 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

CARDINAL, Annie :	éducatrice en service de garde, à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, à raison de 3,8094 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.
DURAND, Liliane :	éducatrice en service de garde, à l'École Jean-XXIII, à raison de 17,8571 % de traitement; équivalent à cinq (5) matins par semaine, du 11 janvier 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.
OUELLETTE, Marie :	éducatrice en service de garde, à l'École Jean-XXIII, à raison de 7,619 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 26 octobre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.
RODGERS, Jenny :	éducatrice en service de garde, à l'École Saint-Eugène, à raison de 10,4763 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.
YOUNG, Nathalie :	éducatrice en service de garde, à l'École des Trois Sentiers, à raison de 6,6667 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 28 septembre 2015 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 CE-2015-10-1200 : DEMANDES DE CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

---

**Description de la situation :** Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

**ATTENDU QUE** les demandes répondent aux critères spécifiés dans la pratique de gestion « RH-2015-18 Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant » approuvée le 30 mars 2015 par la direction générale;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCEPTER** les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

NANTEL, Anne :	enseignante au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, au champ 3522 (mathématiques), à raison de 13,3 % de traitement, du 29 janvier au 29 juin 2016.
----------------	---

COURSOL, Mylène : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), à raison de 16,6667 % de traitement, du 29 janvier au 29 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 CE-2015-10-1201 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL PROFESSIONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE**

---

**Description de la situation :** Une personne salariée a obtenu un poste de conseillère pédagogique en adaptation scolaire à temps plein.

Selon la clause 5-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, le contrat d'engagement d'une professionnelle ou d'un professionnel à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-6.02, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque la professionnelle ou le professionnel a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**QUE** la personne ci-dessous soit engagée dans un poste régulier à temps plein, selon les détails suivants :

VALIQUETTE, Judy-Ann : à titre de conseillère pédagogique en adaptation scolaire, au Service des ressources éducatives, à raison de 100 % de tâche, à la suite du concours P-02-15-16. La date de début sera le ou vers le 2 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

Le commissaire Stéphane Gauthier se retire, il est 18 h 26.

### **6.1 CE-2015-10-1202 : SERVICE DE RÉPARATION MÉCANIQUE DE VÉHICULES (AUTOS ET CAMIONNETTES)**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN), incluant le CFP Mont-Laurier, possède plus de 50 véhicules (autos et camionnettes). La valeur globale des réparations est estimée à environ 150 000 \$ par année. Dans cette optique, la CSPN désire se constituer une banque de garagistes offrant les services de réparation mécanique de véhicules automobiles (autos et camionnettes). L'appel d'offres sera valide pour une durée de trois (3) ans. Le contrat à commande sera conclu avec plusieurs fournisseurs et ces derniers seront inscrits sur une liste selon le rang établi à partir du montant de leur soumission (taux horaire). Le fournisseur ayant présenté la plus basse soumission conforme étant au premier rang, celui ayant présenté la deuxième plus basse étant au deuxième rang, et ainsi de suite.



**VU** l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu désire se constituer une banque de garagistes offrant les services de réparation mécanique de véhicules automobiles (autos et camionnettes);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres sera valide pour une durée de trois (3) ans et que le contrat à commande sera conclu avec plusieurs fournisseurs. Ces fournisseurs seront inscrits sur une liste selon le rang établi à partir du montant de leur soumission (taux horaire);

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres prévoit deux dérogations possibles :

- Impossibilité pour le fournisseur de donner suite à une demande de réparation dans un délai jugé raisonnable pour l'organisation (24 heures);
- Le véhicule est encore garanti et/ou le problème est plus complexe et ne peut être réparé que par le concessionnaire (utilisation d'outils spécialisés ou autres cas);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** la réparation et l'entretien mécanique des véhicules de la Commission scolaire Pierre-Neveu en respectant le rang établi à partir du montant soumis par les fournisseurs (sauf pour les cas de dérogations prévues dans l'appel d'offres) selon la liste suivante :

Garage Luc Bezeau inc.	1 <sup>er</sup>
Les Voitures usagées de Mont-Laurier inc.	2 <sup>e</sup>
J-C Bolduc Alignement inc.	3 <sup>e</sup>
Auto Mont Chevrolet Buick	4 <sup>e</sup>
Garage Blais et fils	5 <sup>e</sup>
Gérard Hubert Auto Ltée	6 <sup>e</sup>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le commissaire Stéphane Gauthier réintègre la séance, il est 18 h 36.

## **7. INFORMATION :**

### **7.1 DÉPÔT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉSIDENTE DE JUIN 2015**

Dépôt est fait des frais de déplacement de la présidente de juin 2015.

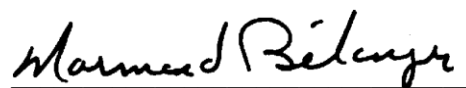
## **8. AUTRE AFFAIRE :**

Il n'y a aucune autre affaire.

9. CE-2015-10-1203 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 novembre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le EHDAA, Chantal Coutu. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 00.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **6. CE-2015-11-1204 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Congé partiel sans traitement : personnel enseignant.
  - 5.2 Congé partiel sans traitement : Personnel enseignant.
  - 5.3 Congé partiel sans traitement : Personnel enseignant.
6. Information.
7. Autre affaire.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2015**

### **4.1 CE-2015-11-1205 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2015**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

### 5.1 CE-2015-11-1206 : CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

**Description de la situation :** Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

**ATTENDU QUE** la demande déposée répond aux critères spécifiés dans la pratique de gestion « RH-2015-18 Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant » approuvée le 30 mars 2015 par la direction générale;

**VU** la clause 5-15.10 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant et considérant la situation particulière de l'enseignante;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCEPTER** la demande de congé partiel sans traitement de madame **Claire Bolduc**, enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 5,612 % de traitement, du 23 novembre 2015 au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 CE-2015-11-1207 : CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

**Description de la situation :** Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

**ATTENDU QUE** l'enseignante a déposé une demande de congé partiel sans traitement à raison de 40 %, datée du 29 avril 2015 pour l'année 2015-2016;

**ATTENDU QUE** l'enseignante est absente depuis mai 2014, pour des raisons médicales;

**ATTENDU QUE** la demande déposée déroge aux critères spécifiés dans la pratique de gestion « RH-2015-18 Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant » approuvée le 30 mars 2015 par la direction générale;

**ATTENDU QUE** l'état de santé de l'enseignante entraîne une capacité de travail réduite;

**ATTENDU QUE** la situation de l'enseignante est sous analyse et que les modalités concernant l'horaire de travail demeurent à préciser, après concertation des différentes parties concernées;

**VU** la clause 5-15.10 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCEPTER** la demande de congé partiel sans traitement de madame **Élaine Desjardins** enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 40 % de traitement, du 16 novembre 2015 au 29 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 CE-2015-11-1208 : CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

**ATTENDU QUE** la demande déposée répond aux critères spécifiés dans la pratique de gestion « RH-2015-18 Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant » approuvée le 30 mars 2015 par la direction générale;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCEPTER** la demande de congé partiel sans traitement de monsieur **André Florant**, enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.2 (protection et exploitation des territoires fauniques), à raison de moins de 20 % de traitement, du 29 janvier au 29 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. INFORMATION :**

Il n'y a aucune autre information.

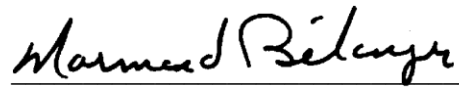
**7. AUTRE AFFAIRE :**

Il n'y a aucune autre affaire.

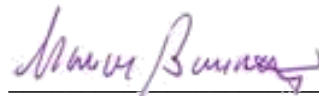
**8. CE-2015-11-1209 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 décembre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le EHDA, Chantal Coutu.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 00.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **7. CE-2015-12-1210 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Demande de retraite progressive : Personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 6.1 Achat d'un camion articulé usagé à des fins d'enseignement.
  - 6.2 Achat d'un fardier 60 tonnes neuf à des fins d'enseignement.
7. Information :
  - 7.1 Dépôt des frais de déplacement de la présidence.
8. Autre affaire.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015**

### **4.1 CE-2015-12-1211 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2015**

La commissaire Chantal Coutu propose que le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

### 5.1 CE-2015-12-1212 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN

**Description de la situation :** Un employé de soutien de la Commission scolaire demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

**VU** l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la commission scolaire;

**ATTENDU QUE** l'employé devra déposer un calendrier indiquant clairement les journées de congés dont il désire bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**VU** l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCEPTER** la demande d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive de **Sylvain Brault**, acheteur au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au plus tard le 31 décembre 2020, à raison de 1 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

### 6.1 CE-2015-12-1213 : ACHAT D'UN CAMION ARTICULÉ USAGÉ À DES FINS D'ENSEIGNEMENT

**Description de la situation :** Au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML), nous diplômons environ 110 élèves par année pour le DEP « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière ». Le Centre doit donc maintenir une flotte d'équipements lourds en bon état pour pouvoir dispenser ses cours pratiques.



**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** le vieillissement et l'usure de certains équipements;

**ATTENDU QUE** le Centre se doit de garder une flotte d'équipements lourds appropriée pour éviter l'obsolescence de celle-ci;

**ATTENDU QUE** les coûts de réparations peuvent devenir excessifs sur des machines trop usées;

**ATTENDU QU'**il faut s'assurer de remplacer régulièrement les équipements lourds;

**ATTENDU QUE** ce camion remplacera un modèle désuet datant de 1999, qui sera donné en échange;

**ATTENDU QUE** les frais d'exploitation de ce camion articulé seront moindres à cause de sa technologie récente;

**ATTENDU QUE** la consommation en carburant des équipements plus modernes est moindre, car ceux-ci sont dotés d'un moteur plus économique;

**ATTENDU QUE** le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement et que cet achat réduira les frais de réparation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACHETER** à la firme Services forestiers Mont-Laurier Ltée un camion articulé usagé John Deere 250 DII 2013 pour un montant de 286 862,63 \$ (taxes et échange inclus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.2 CE-2015-12-1214 : ACHAT D'UN FARDIER 60 TONNES NEUF À DES FINS D'ENSEIGNEMENT**

---

**Description de la situation :** Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) de par ses programmes de formation en opération d'équipement lourd doit pouvoir déplacer ceux-ci sur les différents sites de formation pratique en forêt.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** le CFPML a un statut de transporteur commercial et est tenu de se soumettre à la Loi 430 qui régit l'industrie du transport au Québec;

**ATTENDU QUE** ce fardier remplacera un équipement vétuste datant de 1994;

**ATTENDU QUE** les coûts de réparation peuvent devenir excessifs sur des équipements trop usés;

**ATTENDU QUE** le Centre possède 20 équipements lourds pour le DEP en voirie forestière;

**ATTENDU QUE** le Centre possède 10 équipements lourds pour le DEP en abattage et façonnage des bois;

**ATTENDU QUE** le Centre possède 6 équipements lourds pour le DEP en abattage manuel;

**ATTENDU QUE** le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACHETER** à la firme Temisko un fardier de modèle LB-T3W-53 année 2016 pour un montant de 110 417,39 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. INFORMATION :**

**7.1 Dépôt des frais de déplacement de la présidence :**

Les frais de déplacement du président datés du 23 novembre 2015 sont déposés.

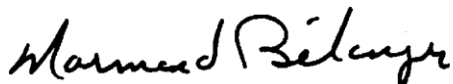
**8. AUTRE AFFAIRE :**

Il n'y a aucune autre affaire.

**9. CE-2015-12-1215 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 janvier 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

*Sont présents les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le EHDAA, Chantal Coutu. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.*

*Est absent le président, Normand Bélanger.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le vice-président du comité exécutif, M. Stéphane Gauthier, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h 10.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **8. CE-2016-01-1216 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 5.1 Achat de trois camionnettes neuves avec cabine équipe.
6. Information :
  - 6.1 Dépôt des frais de déplacement de la présidence.
7. Autre affaire.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015**

##### **4.1 CE-2016-01-1217 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2015**

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

La commissaire parent, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, se joint à la séance à 18 h 13.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

##### **5.1 CE-2016-01-1218 : ACHAT DE TROIS CAMIONNETTES NEUVES AVEC CABINE ÉQUIPE**

**Description de la situation :** À travers ses différentes formations en foresterie et en particulier pour les options mécanisées, le Centre doit s'assurer de renouveler sa flotte de camionnettes de façon graduelle en fonction de l'usure de celles-ci.

*VU l'article 116 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires;*

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** le CFPML doit conserver une flotte adéquate et sécuritaire de camionnettes;

**ATTENDU QUE** ces camionnettes servent au transport du matériel, des employés ainsi que des élèves;

**ATTENDU QUE** ces camionnettes remplaceront des véhicules vétustes;

**ATTENDU QUE** les coûts de réparation peuvent devenir excessifs sur des véhicules trop usés;

**ATTENDU QUE** le Centre possède actuellement plusieurs camionnettes ayant près de 300 000 km au compteur;

**ATTENDU QUE** le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de ces camionnettes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Chantal Coutu

**D'ACHETER** à la firme Donnacona Chrysler/Fiat trois camionnettes Dodge ram 2500 4x4 cabine équipe 2016 pour un montant de 99 999 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. INFORMATION :**

**6.1 Dépôt des frais de déplacement de la présidence :**

Les frais de déplacement du président datés du 5 décembre 2015 sont déposés.

**7. AUTRE AFFAIRE :**

Il n'y a aucune autre affaire.


**8. CE-2016-01-1219 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Stéphane Gauthier, vice-président



---

Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 février 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Est absente la commissaire parent pour le EHDAA, Chantal Coutu.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h 04.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **9. CE-2016-02-1220 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 5.1 Mandat d'autorisation au CSPQ (Centre de Services partagés du Québec) :  
Acquisition de photocopieurs et cartouches d'impression.
  - 5.2 École de la Madone (854055) : Remplacement des portes et fenêtres.
  - 5.3 École de Saint-Gérard (854036) : Réfection revêtements extérieurs.
6. Information :
7. Autre affaire.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2016**

##### **4.1 CE-2016-02-1221 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2016**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

##### **5.1 CE-2016-02-1222 : MANDAT D'AUTORISATION AU CSPQ (CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC) : ACQUISITION DE PHOTOCOPIEURS ET CARTOUCHES D'IMPRESSION**

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) afin que ce dernier effectue, au nom de la CSPN et celui d'autres organismes publics, un appel d'offres en vue de l'acquisition de photocopieurs et de cartouches d'impression. La CSPN possède plus de 50 photocopieurs et environ 25 d'entre eux seront à remplacer d'ici 2020. De plus, les établissements utilisent environ 300 imprimantes et il en coûte environ 40 000 \$ par année pour le remplacement des cartouches.

*VU l'article 117 du Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires;*

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu doit continuellement poursuivre le remplacement des photocopieurs;

**ATTENDU QUE** le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) procèdera à un appel d'offres public au nom des organismes intéressés;

**ATTENDU QUE** la durée de l'engagement est de 4 ans (1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2020);

**ATTENDU QUE** le nombre de photocopieurs à remplacer d'ici 2020 est d'environ 25 appareils;

**ATTENDU QUE** le coût d'achat pour les cartouches d'impression est estimé à 160 000 \$ sur 4 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**DE MANDATER** le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) à procéder au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public pour l'approvisionnement de photocopieurs et de cartouches d'impression (contrat à commande).

**D'AUTORISER** le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, monsieur Hugo Charbonneau, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 CE-2016-02-1223 : ÉCOLE DE LA MADONE (854055) : REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES**

---

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement des portes et fenêtres de l'école de la Madone de Mont-Laurier.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50621 - Maintien d'actifs 2015-2016 du MEES;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCORDER** à la firme Construction Telmosse & Fils inc, la réalisation du projet de remplacement des portes et fenêtres de l'école de la Madone de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 199 111,88 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 CE-2016-02-1224 : ÉCOLE DE SAINT-GÉRARD (854036) : RÉFECTION REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS**

---

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la rénovation du revêtement extérieur de l'école de Saint-Gérard de Kiamika (aluminium des fenêtres, joints d'étanchéité, aluminium des murs).

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de firmes locales;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault



**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Yvon Charbonneau, la réalisation du projet de réfection des revêtements extérieurs à l'école de Saint-Gérard de Kiamika au montant forfaitaire de 55 114,30 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. INFORMATION :**

Il n'y a aucune information.

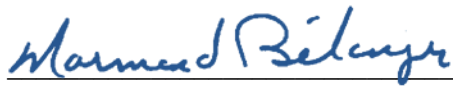
**7. AUTRE AFFAIRE :**

Il n'y a aucune autre affaire.

**8. CE-2016-02-1225 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 mars 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault.*

*Est absente la commissaire parent pour le EHDAA, Chantal Coutu.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h 06.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **10. CE-2016-03-1226 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 février 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Vacances annuelles 2016-2017 : Personnel professionnel et personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 6.1 École Saint-Joseph (854073) : Réfection des plafonds et des luminaires (divers secteurs).
  - 6.2 Centre Christ-Roi (854067) : Réfection des plafonds, des planchers et des luminaires.
  - 6.3 École Saint-Eugène (854052); École Saint-François (854045) : Réfection des planchers.
  - 6.4 École Saint-Joseph (854073) : Réfection du plancher au gymnase et travaux connexes.
  - 6.5 École du Sacré-Cœur (854059) : Réfection de la toiture.
  - 6.6 École Saint-Joseph (854073) : Réfection des planchers (secteur sciences).
  - 6.7 École Saint-Joseph (854073) : Mise aux normes du système alarme incendie (secteur résidence).
  - 6.8 Centre de formation professionnelle (854074) : Modification du système de ventilation (climatisation-secteur coiffure).
7. Information.
8. Autre affaire :
  - 8.1 Rapport de frais de voyage de la présidence.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2016**

##### **4.1 CE-2016-03-1227 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2016**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 16 février 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

##### **5.1 CE-2016-03-1228 : VACANCES ANNUELLES 2016-2017 : PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PERSONNEL DE SOUTIEN**

**Description de la situation :** En conformité avec la clause 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien et avec la clause 7-7.09 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, la commission procède au décret des vacances annuelles.

VU l'article 102 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**QUE** les écoles et les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient fermés du 24 juillet au 6 août 2016 inclusivement pour les vacances annuelles **du personnel professionnel et de soutien régulier.**

**QUE** les vacances **du personnel salarié dont le poste est à caractère cyclique** soient décrétées de la manière décrite ci-dessous :

**Personnel de soutien en service de garde à l'exception du secteur de La Rouge**

Éducatrices et éducateurs : du 30 juin au 21 juillet 2016 inclusivement;

Techniciennes et techniciens : du 8 au 28 juillet 2016 inclusivement;

Du 6 au 10 mars 2017 inclusivement (semaine de relâche).

**Personnel de soutien en service de garde du secteur de La Rouge**

Éducatrices et éducateurs : du 27 juin 2015 au 18 juillet 2016 inclusivement;

Techniciennes et techniciens : du 5 au 25 juillet 2016 inclusivement;

Du 6 au 10 mars 2017 inclusivement (semaine de relâche).

**Personnel de soutien à l'adaptation scolaire et surveillants et surveillantes d'élèves réguliers**

Du 6 au 10 mars 2017 inclusivement (semaine de relâche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le commissaire Benoit-N. Legault se joint à la séance, il est 18 h 10.

**6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**6.1 CE-2016-03-1229 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DES PLAFONDS ET DES LUMINAIRES (DIVERS SECTEURS)**

---

**Description de la situation :** La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621–50622 Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCORDER** à la firme Groupe Piché Construction inc., le contrat de réfection des plafonds et des luminaires dans divers secteurs de l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 294 924,81 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 CE-2016-03-1230 : CENTRE CHRIST-ROI (854067) : RÉFECTION DES PLAFONDS, DES PLANCHERS ET DES LUMINAIRES**

---

**Description de la situation :** La désuétude de certains plafonds, planchers et éclairages nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621–50622 Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D’ACCORDER** à la firme Groupe Piché Construction inc., le contrat de réfection des plafonds, des planchers et des luminaires au Centre Christ-Roi de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 128 293,94 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**6.3 CE-2016-03-1231 : ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (854052); ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS (854045) : RÉFECTION DES PLANCHERS**

---

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d’offres a été émis afin d’inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement des revêtements de planchers.

**VU** l’article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621-50622 – Maintien d’actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l’émission d’un appel d’offres public sur le site SE@O, tel qu’exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D’ACCORDER** à la firme Les Constructions Patrice Richer inc., la réalisation des projets de réfection des planchers à l’école Saint-Eugène de Mont-Laurier et à l’école Saint-François de Lac-des-Écorces, pour un montant forfaitaire de 85 000 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**6.4 CE-2016-03-1232 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DU PLANCHER AU GYMNASSE ET TRAVAUX CONNEXES**

---

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d’offres a été émis afin d’inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection du plancher et autres travaux connexes au gymnase de l’école Saint-Joseph.

**VU** l’article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621-50622 Maintien d’actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l’émission d’un appel d’offres public sur le site SE@O, tel qu’exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D’ACCORDER** à la firme Les Constructions Desmera inc., la réalisation du projet de réfection du plancher et autres travaux connexes au gymnase de l’école Saint-Joseph de Mont-Laurier pour un montant forfaitaire de 308 917 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **6.5 CE-2016-03-1233 : ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854059) : RÉFECTION DE LA TOITURE**

**Description de la situation :** Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d’offres a été émis afin d’inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection complète de la toiture de l’école du Sacré-Cœur de Mont-Saint-Michel.

**VU** l’article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621-50622 Maintien d’actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l’émission d’un appel d’offres public sur le site SE@O, tel qu’exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D’ACCORDER** à la firme Toiture de la Lièvre inc., la réalisation du projet de réfection de la toiture à l’école du Sacré-Cœur de Mont-Saint-Michel, au montant forfaitaire de 57 700 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **6.6 CE-2016-03-1234 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DES PLANCHERS (SECTEUR SCIENCES)**

**Description de la situation :** Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d’offres a été émis afin d’inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement des revêtements des planchers dans le secteur des sciences de l’EPSJ.

**VU** l’article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621-50622 Maintien d’actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Patrice Richer inc., la réalisation du projet de réfection des planchers (secteur sciences) à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier, pour un montant forfaitaire de 156 600 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.7 CE-2016-03-1235 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : MISE AUX NORMES DU SYSTÈME ALARME INCENDIE (SECTEUR RÉSIDENCE)**

---

**Description de la situation :** Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la mise aux normes du système alarme incendie des résidences et autres secteurs de l'école Polyvalente Saint-Joseph.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SÉ@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCORDER** à la firme Desjardins Sécurité du Bâtiment, la réalisation du projet de mise aux normes du système alarme incendie (secteur résidence) à l'école Saint-Joseph au montant forfaitaire de 139 999 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.8 CE-2016-03-1236 : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (854074) : MODIFICATION DU SYSTÈME DE VENTILATION (CLIMATISATION-SECTEUR COIFFURE)**

---

**Description de la situation :** Suite à de nombreuses plaintes des usagers, la direction du Centre de formation professionnelle (CFP) juge important de climatiser le secteur coiffure. Les dépenses du projet seront assumées à 100 % par le CFP.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** à la firme Réfrigération Pierre Larente inc., le contrat de modification du système de ventilation (climatisation - secteur coiffure) au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 19 972 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. INFORMATION :**

Il n'y a aucune information.

**8. AUTRE AFFAIRE :**


**8.1 RAPPORT DE FRAIS DE VOYAGE DE LA PRÉSIDENTENCE**


Dépôt du rapport de frais de voyage de la présidence.

**9. CE-2016-03-1237 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 18 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Normand Bélanger, président

  
Claude Boudrias, secrétaire général





Commission scolaire  
**Pierre-Neveu**  
525, rue de la Madone  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4  
Téléphone: (819) 623-4114  
www.cspn.qc.ca

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 avril 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.*

*Sont absentes la commissaire Nathalie Dallaire et la commissaire parent pour le EHDAA, Chantal Coutu.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h 03.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **11. CE-2016-04-1238 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 5.1 Société Grics : Contrat d'approvisionnement.
  - 5.2 École de la Carrière (854050); École de la Madone (854055) : Réfection plafonds et éclairage.
  - 5.3 École du Méandre (854069); École de l'Aventure (854039) : Réfection plafonds et éclairage.
  - 5.4 École Jean-XXIII (854049); École de la Carrière (854050); École Saint-Eugène (854052); Centre administratif (854054); Centre Christ-Roi (854067); Le Pavillon (854072); École Saint-Joseph (854073) : Remplacement de l'éclairage extérieur.
  - 5.5 École Saint-Joseph (854073); Centre de formation en entreprise et récupération (854020) : Remplacement de portes intérieures et extérieures.
  - 5.6 École de Notre-Dame (854032) : Réfection des plafonds, éclairage et revêtement extérieur.
  - 5.7 Autorisation au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière : Contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers 2016-2017.
  - 5.8 Fourniture d'un pare-feu réseau.
6. Information.
7. Autre affaire :
  - 7.1 Rapport de frais de voyage de la présidence.

8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2016**

##### **4.1 CE-2016-04-1239 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2016**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 15 mars 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

##### **5.1 CE-2016-04-1240 : SOCIÉTÉ GRICS : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT**

**Description de la situation :** La société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a pour mission de développer des produits (logiciels) et des services (formation, soutien technique...) afin de combler les besoins informatiques des commissions scolaires. Annuellement, la Commission scolaire Pierre-Neveu utilise environ quarante (40) applications logicielles provenant de ce fournisseur.

**VU** l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la société GRICS est reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) comme fournisseur officiel pour les commissions scolaires du Québec;

**ATTENDU** l'augmentation tarifaire de 2,3 % applicable à l'ensemble des produits et services (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la Société GRICS le contrat de soutien informatique pour l'année scolaire 2016-2017, pour la somme de 193 501 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 CE-2016-04-1241 : ÉCOLE DE LA CARRIÈRE (854050); ÉCOLE DE LA MADONE (854055) : RÉFECTION PLAFONDS ET ÉCLAIRAGE**

---

**Description de la situation :** La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621–50622 Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** à la firme Construction Langevin & Frères, le contrat de réfection des plafonds et de l'éclairage aux écoles de la Carrière et de la Madone de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 172 999 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 CE-2016-04-1242 : ÉCOLE DU MÉANDRE (854069); ÉCOLE DE L'AVENTURE (854039) : RÉFECTION PLAFONDS ET ÉCLAIRAGE**

---

**Description de la situation :** La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621–50622 Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Constructions Gilles Paquette Itée, le contrat de réfection des plafonds et de l'éclairage à l'école du Méandre de Rivière-Rouge et à l'école de l'Aventure de L'Ascension pour la somme forfaitaire de 322 995 \$ (excluant les taxes).

**5.4 CE-2016-04-1243 : ÉCOLE JEAN-XXIII (854049); ÉCOLE DE LA CARRIÈRE (854050); ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (854052); CENTRE ADMINISTRATIF (854054); CENTRE CHRIST-ROI (854067); LE PAVILLON (854072); ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR**

---

**Description de la situation :** Le projet consiste à remplacer l'ensemble de l'éclairage extérieur des écoles de Mont-Laurier par des éclairages au DEL. À l'été 2017, nous remplacerons l'éclairage extérieur des autres secteurs.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à la firme Les entreprises électriques B.L. (1996) inc., le contrat de remplacement de l'éclairage extérieur dans sept (7) écoles de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 79 989 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 CE-2016-04-1244 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073); CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION (854020) : REMPLACEMENT DE PORTES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES**

---

**Description de la situation :** Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement de six (6) portes intérieures à l'école Saint-Joseph (EPSJ) dont deux (2) changements majeurs pour la protection incendie des cages d'escaliers et deux (2) portes extérieures au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** à la firme Constructions Gilles Paquette ltée, la réalisation du projet de remplacement de portes intérieures à l'école Saint-Joseph et de portes extérieures au Centre de formation en entreprise et récupération de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 75 947 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 CE-2016-04-1245 : ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032) : RÉFECTION DES PLAFONDS, ÉCLAIRAGE ET REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

---

**Description de la situation :** Le projet consiste à remplacer entièrement les plafonds et l'éclairage ainsi qu'une partie du revêtement extérieur (bois).

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** les mesures 50621–50622 Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Desmera inc., le contrat de réfection des plafonds, éclairage et revêtement extérieur à l'école de Notre-Dame à Notre-Dame-de-Pontmain pour la somme forfaitaire de 209 653 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.7 CE-2016-04-1246 : AUTORISATION AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DES BIENS SUR LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS 2016-2017**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin qu'il procède en notre nom, et celui des autres Commissions scolaires des LLL intéressées, à un appel d'offres public pour le contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers. La durée du contrat sera de 1 an renouvelable pour deux (2) autres années supplémentaires.

**VU** l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'AUTORISER** la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à une procédure de regroupement d'achats pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers pour l'année 2016-2017 avec possibilité de reconduire un tel contrat pour deux (2) années supplémentaires, soit pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019;

**DE MANDATER** le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public à cette fin selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.8 CE-2016-04-1247 : FOURNITURE D'UN PARE-FEU RÉSEAU**

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu possède un pare-feu réseau qui permet de protéger des intrusions et des virus, de faire la gestion de la bande passante Internet, de retracer les utilisateurs fautifs... Cet équipement est indispensable et doit être remplacé au 5 ans. Plusieurs technologies ont été évaluées et le service informatique a fait le choix d'une solution Fortinet qui est très utilisé dans le milieu scolaire.

**VU** l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** le pare-feu réseau actuel arrive à sa fin de vie utile et doit être remplacé;

**ATTENDU QUE** le service informatique a évalué plusieurs produits et fait une étude de concept avec le produit Fortinet qui s'est avérée très positive (Fortinet Fortigate est le pare-feu le plus utilisé dans le réseau des commissions scolaires);

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des six (6) fournisseurs pouvant offrir ce produit;

**ATTENDU QUE** le prix soumis inclut le contrat de service pour une période de 5 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** à la compagnie Prival ODC Inc., le contrat pour le remplacement du pare-feu réseau et le contrat de service pour une durée de 5 ans (avril 2016 à avril 2021) au montant forfaitaire de 32 540,27 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. INFORMATION :**

Il n'y a aucune information.

**7. AUTRE AFFAIRE :**

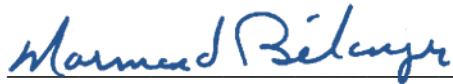
**7.1 RAPPORT DE FRAIS DE VOYAGE DE LA PRÉSIDENTE**

Dépôt du rapport de frais de voyage de la présidence du 23 mars 2016.

**8. CE-2016-04-1248 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 4 mai 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 14 h 30.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent pour le EHDAA, Chantal Coutu.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 14 h 31.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du comité.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **12. CE-2016-05-1249 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 avril 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 5.1 Congédiement d'une personne salariée régulière.
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2016**

### **4.1 CE-2016-05-1250 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2016**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 19 avril 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

### 5.1 CE-2016-05-1251 : CONGÉDIEMENT D'UNE PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE

Madame Annie Lauzon représente la personne salariée pour le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente le dossier et elle dépose le document : Trame factuelle des principaux éléments. Elle recommande le congédiement de l'employé.

M<sup>me</sup> Annie Lauzon fait la lecture d'une lettre de la personne salariée. La lettre sera déposée auprès du secrétaire général.

M<sup>me</sup> Annie Lauzon quitte la rencontre, il est 15 h 10.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, résume le rapport d'enquête de la plainte alléguant le harcèlement psychologique et elle dépose une partie de ce rapport.

Un document sur les conséquences disciplinaires d'un employé, concernant une plainte de harcèlement, est déposé par la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire.

Les documents présentés seront déposés dans le dossier de l'employé par le secrétaire général.

**ATTENDU** l'emploi occupé par la personne salariée (000001224);

**ATTENDU** le dépôt par la personne salariée (000001224) d'une plainte alléguant harcèlement psychologique à son endroit, laquelle s'est avérée manifestement mal fondée;

**ATTENDU** la transaction constituant une entente de dernière chance qui a été conclue avec la personne salariée (000001224) le ou vers le 15 avril 2015;

**ATTENDU** le dossier disciplinaire de la personne salariée (000001224);

**ATTENDU** la contravention commise par la personne salariée (000001224) à la transaction (entente de dernière chance);

**ATTENDU** le rapport effectué par la Direction générale au comité exécutif;

**ATTENDU** les représentations faites par la personne salariée (000001224) et/ou le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu au comité exécutif;

**ATTENDU** que les agissements de la personne salariée (000001224) sont du domaine disciplinaire, en ce qu'ils constituent un manquement au devoir de loyauté à l'égard de l'employeur ainsi que de l'inconduite;

**ATTENDU** le bris du lien de confiance entre la Commission scolaire et la personne salariée (000001224);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault et résolu

**DE CONGÉDIER** la personne salariée (000001224) pour motif disciplinaire et en raison du bris du lien de confiance, telle décision étant effective le 4 mai 2016;

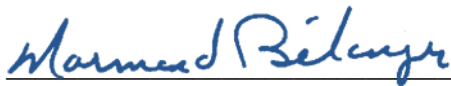
**DE MANDATER** la Direction générale pour signifier la présente résolution à la personne salariée (000001224) et au Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. CE-2016-05-1252 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général



Commission scolaire  
**Pierre-Neveu**  
525, rue de la Madone  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4  
Téléphone: (819) 623-4114  
www.cspn.qc.ca

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 mai 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le EHDA, Chantal Coutu.*

*Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **13. CE-2016-05-1253 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Mise en disponibilité : Personnel enseignant.
  - 5.2 Non-réengagement : Personnel enseignant.
  - 5.3 Demande de retraite progressive : Personnel enseignant.
  - 5.4 Congé sans traitement : Personnel enseignant.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 6.1 Achat de trois (3) camionnettes neuves avec cabine équipe.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 7.1 École Saint-Joachim (854047) : Réfection du stationnement.
8. Information.
9. Autre affaire :
  - 9.1 Rapport de frais de voyage de la présidence.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2016**

##### **4.1 CE-2016-05-1254 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2016**

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

La directrice du Service des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe, fait un suivi du dossier de congédiement.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

##### **5.1 CE-2016-05-1255 : MISE EN DISPONIBILITÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

VU la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** madame Andrée-Ann Raymond, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 1.00 (adaptation scolaire), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**QUE** madame Joëlle Cloutier, enseignante à l'école du Sacré-Cœur (Mont-Saint-Michel), au champ 2 (préscolaire), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**QUE** monsieur Charles Bilodeau, enseignant à l'école du Méandre, au champ 10 (musique), soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**QUE** monsieur Dominique Dault, enseignant à l'école Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**QUE** monsieur Louis-Jean Pelletier, enseignant à l'école Saint-Joseph, au champ 19.4 (arts dramatiques), soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **5.2 CE-2016-05-1256 : NON-RÉENGAGEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

VU la clause 5-8.03 des dispositions locales et la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 87 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**QUE** monsieur Pierre-André Leprohon, enseignant à l'école de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement, au champ 2 (préscolaire), soit non réengagé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**QUE** madame Eleni Patra, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), soit non réengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 CE-2016-05-1257 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL  
ENSEIGNANT**

---

**Description de la situation :** Des enseignants de la Commission scolaire demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire;

ATTENDU **QUE** les enseignants doivent déposer, chaque année scolaire, un calendrier respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur, indiquant précisément les journées de congé dont ils désirent bénéficier, et qui est autorisé par l'autorité compétente;

ATTENDU **QUE** ce calendrier ne pourra être modifié en cours d'année, mais qu'il pourra être révisé au terme de chaque année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCEPTER** les demandes de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

BÉLISLE, Christianne : enseignante au champ 2 (préscolaire) à l'école Henri-Bourassa, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au plus tard le 30 juin 2021, à raison de 22 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

LABROSSE, Ginette enseignante au champ 8 (anglais), à l'école Saint-Joseph, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au plus tard le 30 juin 2021, à raison de 21,6666 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.4 CE-2016-05-1258 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sans traitement.

**VU** le respect de la clause 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

**VU** le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCEPTER** les demandes de congé sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

JACQUES, Janick : enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 2 (préscolaire), pour l'année scolaire 2016-2017.

LACHAÎNE, Sophie : enseignante à l'école du Sacré-Cœur (Ferme-Neuve), au champ 3 (primaire), pour l'année scolaire 2016-2017.

LALANDE, Julie : enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 1 (adaptation scolaire), pour l'année scolaire 2016-2017.

LARENTE, Josée : enseignante à l'école Saint-Joseph (CFP Mont-Laurier), à la spécialité 3156 (santé et services sociaux), pour l'année scolaire 2016-2017.

PAINCHAUD, Sophie : enseignante à l'école du Saint-Rosaire, au champ 3 (primaire), pour l'année scolaire 2016-2017.

SIRARD, Mireille : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 1.06 (orthopédagogie), pour l'année scolaire 2016-2017.

WHEAR, Nathalie : enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), du 30 janvier au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

**6.1 CE-2016-05-1259 : ACHAT DE TROIS (3) CAMIONNETTES NEUVES AVEC CABINE ÉQUIPE**

---

**Description de la situation :** À travers ses différentes formations en foresterie et en particulier pour les options mécanisées, le Centre de formation professionnel (CFP) de Mont-Laurier doit s'assurer de renouveler sa flotte de camionnettes de façon graduelle en fonction de l'usure de celles-ci. Le CFP de Mont-Laurier a donc comme projet au cours des trois prochaines années de procéder au remplacement des camionnettes vétustes.

*VU* l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** le CFP de Mont-Laurier doit conserver une flotte adéquate et sécuritaire de camionnettes.

**ATTENDU QUE** ces camionnettes servent au transport du matériel, des employés ainsi que des élèves;

**ATTENDU QUE** ces camionnettes remplaceront des véhicules vétustes;

**ATTENDU QUE** les couts de réparation peuvent devenir excessifs sur des véhicules trop usés;

**ATTENDU QUE** le CFP de Mont-Laurier possède actuellement plusieurs camionnettes ayant près de 300 000 km au compteur;

**ATTENDU QUE** le CFP de Mont-Laurier dispose du budget nécessaire à l'achat de ces camionnettes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACHETER** à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep trois (3) camionnettes Dodge ram 2500 ST 4x4 cabine équipe 2016 pour un montant de 99 807,00 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**7.1 CE-2016-05-1260 : ÉCOLE SAINT-JOACHIM (854047) : RÉFECTION DU STATIONNEMENT**

---

**Description de la situation :** Le projet consiste à refaire le stationnement et l'aménagement de la devanture (trottoir, aménagement paysager).

*VU* l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) firmes locales;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Lacelle & Frères la réalisation du projet de réfection du stationnement à l'école Saint-Joachim (secteur Val-Limoges) au montant forfaitaire de 70 827,16 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. INFORMATION :**

Il n'y a aucune information.

**9. AUTRE AFFAIRE :**


**9.1 RAPPORT DE FRAIS DE VOYAGE DE LA PRÉSIDENTENCE**

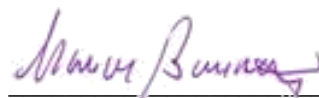
Dépôt du rapport de frais de voyage de la présidence du 22 au 23 avril 2016.

**10. CE-2016-05-1261 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Normand Bélanger, président

  
Claude Boudrias, secrétaire général





Commission scolaire  
**Pierre-Neveu**  
525, rue de la Madone  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4  
Téléphone: (819) 623-4114  
www.cspn.qc.ca

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 juin 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault.*

*Sont absents les commissaires Pierre Charbonneau et Nathalie Dallaire ainsi que la commissaire-parent pour les EHDA Chantal Coutu.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la conseillère en gestion de personnel, M<sup>me</sup> Odile Lajeunesse et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **14. CE-2016-06-1262 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Congé sabbatique à traitement différé : Personnel enseignant.
  - 5.2 Demande de retraite progressive : Personnel de soutien.
  - 5.3 Demande de retraite progressive : Personnel enseignant.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 6.1 Achat d'un chargeur sur roues usagé.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 7.1 Lait-école : Mandat d'autorisation et octroi de contrat.
  - 7.2 Contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier.
  - 7.3 Tableaux numériques interactifs, ordinateurs portables et accessoires : Mandat d'autorisation et octroi de contrat.
  - 7.4 École de l'Amitié (854030); Le Pavillon (854072); Résidence Saint-Joseph (854065) : Enlèvement d'amiante (tuyauterie).
  - 7.5 Centre de formation en entreprise et récupération (CFER 854020); École du Saint-Rosaire (854034); École Henri-Bourassa (854056) : Travaux d'aménagement divers.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
  - 8.1 Renouvellement des contrats de fin de semaine.
  - 8.2 Renouvellement des contrats de berline.
9. Information.
10. Autre affaire.
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2016**

##### **4.1 CE-2016-06-1263 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2016**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

##### **5.1 CE-2016-06-1264 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

**VU** l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort de la commission scolaire;

**VU** l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

**VU** le respect des modalités déterminées pour l'octroi de ce type de congé;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCEPTER** les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

BÉLISLE, Pierre-Luc :           enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1  
(adaptation scolaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

jusqu'au 30 juin 2019 (83,34 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2017-2018.

- CHARRON, Nathalie : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2020 (87,5 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.
- CHARTRAND, Jérôme : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2019 (66 % de traitement), avec congé d'une année, pendant l'année scolaire 2018-2019.
- PAQUETTE, Caroline : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 19.3 (nutrition), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2020-2021.
- PELLETIER, Louis-Jean : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 19.4 (arts dramatiques), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2020 (87,5 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2017-2018.
- TRUDEL, Johanne : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 1.00 (dénombrement flottant au secondaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2019 (83,34 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 CE-2016-06-1265 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN**

---

**Description de la situation :** Une employée de soutien de la Commission scolaire demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

**VU** l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la commission scolaire;

**ATTENDU** que l'employée doit déposer un calendrier indiquant clairement les journées de congés dont elle désire bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

**VU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**VU** l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCEPTER** la demande d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive telle que décrite ci-dessous :

BÉLANGER-MEILLEUR, Diane :

Surveillante d'élèves à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au plus tard le 30 juin 2021, à raison de 20 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 CE-2016-06-1266 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT**

---

**Description de la situation :** Un enseignant de la Commission scolaire demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

**VU** la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire;

**ATTENDU QUE** l'enseignant doit déposer, chaque année scolaire, un calendrier respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur, indiquant précisément les journées de congé dont il désire bénéficier, et qui est autorisé par l'autorité compétente;

**ATTENDU QUE** ce calendrier ne pourra être modifié en cours d'année, mais qu'il pourra être révisé au terme de chaque année;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**VU** l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCEPTER** la demande de mise à la retraite de façon progressive telle que décrite ci-dessous :

DESROCHERS, José : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.1 (travail sylvicole, aménagement de la forêt, abattage et débardage forestier), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au plus tard le 30 juin 2021, à raison de 20 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

## **6.1 CE-2016-06-1267 : ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ**

**Description de la situation :** Suite à l'ouverture du cours attestation de spécialisation professionnelle (ASP) mécanique de moteurs diesel et de contrôle électronique, le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier doit se procurer des équipements roulants pour dispenser la formation qui débute le 27 juin 2016.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** l'ouverture du cours attestation de spécialisation professionnelle (ASP) mécanique de moteurs diesel et de contrôle électronique;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier a un besoin urgent d'équipement possédant une technologie qui répond aux exigences de l'ASP mécanique de moteurs diesel et de contrôle électronique;

**ATTENDU QUE** le CFP ne possède pas suffisamment d'équipement ayant la dernière technologie;

**ATTENDU QUE** les machineries actuelles disponibles au CFP de Mont-Laurier sont déjà utilisées par le DEP mécanique d'engins de chantier;

**ATTENDU QUE** le CFP de Mont-Laurier dispose du budget nécessaire à l'achat de ce chargeur sur roues;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACHETER** à la firme Nortrax un chargeur sur roues usagé JD 544J année 2007 pour un montant de 84 500 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

### **7.1 CE-2016-06-1268 : LAIT-ÉCOLE : MANDAT D'AUTORISATION ET OCTROI DE CONTRAT**

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) afin que cette dernière effectue, au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu et celui d'autres commissions scolaires, un appel d'offres en vue de l'acquisition du lait-école pour trois (3) ans (1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2019). Le lait-école est financé par une allocation supplémentaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (mesure 30043).

**VU** l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) procédera à un appel d'offres public pour le lait-école au nom des commissions scolaires intéressées;

**ATTENDU QUE** la durée de l'engagement est de trois (3) ans (1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2019);

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres inclut une clause de protection contre toutes décisions gouvernementales, en cours de contrat, pouvant faire fluctuer la participation à la hausse ou à la baisse;

**ATTENDU QUE** le coût d'achat de lait est estimé à 160 000 \$ sur trois (3) ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**DE MANDATER** la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à procéder au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public pour l'approvisionnement du lait-école (contrat à commande).

**D'AUTORISER** le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, monsieur Hugo Charbonneau, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Claudine Millaire, à signer les bons de commande annuels avec le fournisseur retenu suite à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 CE-2016-06-1269 : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DES BIENS SUR LE PARC AUTOMOBILE ET FORESTIER**

---

**Description de la situation :** Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier, la Commission scolaire Pierre-Neveu s'est associée à un regroupement d'achats afin de se prévaloir d'un meilleur taux (CARLLL). Au total, cinq (5) commissions scolaires ont bénéficié de l'appel d'offres.

**VU** l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté le Comité d'achat regroupé de Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour lancer un appel d'offres public afin de renouveler le contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier;

**ATTENDU QUE** la recommandation positive de la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui avait la responsabilité d'analyser les soumissions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** au courtier d'assurances Lemieux, Ryan & Associés, la police d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 pour un montant de 55 541 \$ (excluant les taxes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 CE-2016-06-1270 : TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS, ORDINATEURS PORTABLES ET ACCESSOIRES : MANDAT D'AUTORISATION ET OCTROI DE CONTRAT**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) afin qu'il procède à un appel d'offres public pour le contrat d'approvisionnement pour des tableaux numériques interactifs (TNI), ordinateurs portables et accessoires. La durée du contrat sera de deux (2) ans.

**VU** l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleurs prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) exige de tels regroupements d'achats afin de pouvoir bénéficier des mesures de financements pour l'acquisition des équipements informatiques;

**ATTENDU QUE** les montants d'achats sont estimés à 145 000 \$ en 2016-2017 et à 170 000 \$ en 2017-2018;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) afin de procéder, pour et en son nom, à un appel d'offres public visant l'achat de matériels informatiques (TNI, ordinateurs portables et accessoires);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'AUTORISER** la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à une procédure de regroupement d'achats pour l'acquisition de matériels informatiques (TNI, portables et accessoires) pour l'année 2016-2017 et 2017-2018.

**DE MANDATER** le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) afin de procéder, pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu, à un appel d'offres public à cette fin selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

**D'AUTORISER** le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, monsieur Hugo Charbonneau, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Claudine Millaire, à signer les bons de commande avec les fournisseurs retenus suite à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 CE-2016-06-1271 : ÉCOLE DE L'AMITIÉ (854030); LE PAVILLON (854072); RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH (854065) : ENLÈVEMENT D'AMIANTE (TUYAUTERIE)**

---

**Description de la situation :** Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour effectuer certains travaux d'enlèvement d'amiante sur de la tuyauterie.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à la firme Constructions Gilles Paquette Itée, la réalisation du projet de travaux d'enlèvement d'amiante (tuyauterie) à l'école de l'Amitié de Notre-Dame-du-Laus, le Pavillon ainsi qu'à la résidence Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 70 500 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5 CE-2016-06-1272 : CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION (CFER 854020); ÉCOLE DU SAINT-ROSAIRE (854034); ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056) : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DIVERS**

---

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour effectuer certains travaux d'aménagement dans divers immeubles.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Constructions Gilles Paquette Itée, la réalisation du projet de travaux d'aménagement dans divers immeubles de la Commission scolaire Pierre-Neveu au montant forfaitaire de 40 841 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT :**

**8.1 CE-2016-06-1273 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE FIN DE SEMAINE**

**Description de la situation** : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.



**VU** les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

**VU** l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

**ATTENDU** l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

**ATTENDU** l'indexation de l'allocation du MEES pour le transport des élèves (1,13 %);

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif du transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 1,13 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.2 CE-2016-06-1274 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE BERLINE**

**Description de la situation** : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

**VU** les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

**VU** l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

**ATTENDU** l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

**ATTENDU** l'indexation de l'allocation du MEES pour le transport des élèves (1,13 %);

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif du transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**QUE** le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2016-2017, le taux de départ quotidien passera de 17,81 \$ à 18,04 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,23 \$ à 1,246 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. INFORMATION :**

Il n'y a aucune information.

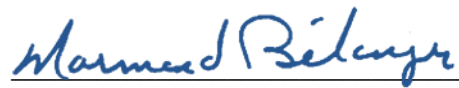
**10. AUTRE AFFAIRE :**

Il n'y a aucune autre affaire.

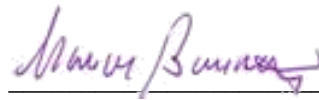
**11. CE-2016-06-1275 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général